



Association ENDEAVOR TUNISIA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

Décembre 2021

SOMMAIRE

Rapport général du commissaire aux comptes

Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2019

- ✓ Etat de la situation financière
- ✓ Etat des produits et des charges
- ✓ Etat de flux de trésorerie
- ✓ Notes aux états financiers
 - Présentation de l'association
 - Principes et méthodes comptables
 - Notes sur l'état de la situation financière
 - Notes sur l'état des produits et des charges

Annexe 1 : Tableau de variation des immobilisations et des amortissements



Messieurs les membres de l'Association
ENDEAVOR TUNISIA

Association ENDEAVOR TUNISIA
Rapport Général du Commissaire aux Comptes
États financiers - Exercice clos au 31 Décembre 2019

OPINION:

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**Association ENDEAVOR TUNISIA** au 31 décembre 2019, qui comprennent l'état de la situation financière, l'état des produits et des charges, l'état de flux de trésorerie et les notes. Ces états financiers font ressortir un total des actifs de 143 574 TND, des actifs nets positifs de 80 699 TND, y compris le déficit des produits sur les charges de l'exercice de 101 215 TND.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la réglementation en vigueur relative au système comptable tunisien des entreprises.

FONDEMENT DE L'OPINION:

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie et en application les dispositions de décret n°2011-88 du 24 septembre 2011 portant l'organisation des associations. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RAPPORT FINANCIER :

La responsabilité du rapport financier incombe au comité directeur de votre association.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport financier et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de l'association dans le rapport de financier par rapport aux données figurant dans les états

financiers. Nos travaux consistent à apprécier s'il existe une incohérence significative entre le rapport financier et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise de l'association au cours de l'audit, ou encore si le rapport financier semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITES DU COMITE DIRECTEUR ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS :

Le comité directeur de votre association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au comité directeur qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le comité directeur a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au comité directeur de surveiller le processus d'information financière de l'association.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. Ainsi :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances. Nos constatations relatives au contrôle interne sont consignés dans la lettre de direction qui fait partie intégrante de ce rapport ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

REGULARITE DE LA TENUE DES COMPTES DE L'ASSOCIATION :

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au comité directeur.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, à part le point soulevé ci-dessous, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur :

(i) Les montants perçus par l'association auprès de ses adhérents ne sont pas conformes aux dispositions statutaires et ne font pas l'objet de distinction entre les cotisations, les cotisations de soutien et les subventions au titre des activités. En outre, nous recommandons d'améliorer le suivi des engagements de l'association à l'égard des fonds reçus, en vue d'identifier les éventuels produits différés rattachés à des activités ultérieures à l'exercice comptable de l'encaissement.

(ii) Contrairement aux dispositions de l'article 40 du décret-loi n°2011-88 l'association ENDEAVOR TUNISIA ne tient pas le registre des délibérations des organes de direction de l'association.

(iii) Contrairement aux dispositions de l'article 41 du décret-loi n°88-2011 l'association ENDEAVOR TUNISIA n'a pas procédé à la publication des aides, dons et donation reçues de l'étranger dans l'un des médias écrits et sur le site électronique de l'association et n'a pas procédé à l'information du secrétaire général du gouvernement par lettre recommandée avec accusé de réception desdits aides, dons et donation.


AWT
AUDIT & CONSEIL
4 Abdelhamid Ibn Badis, Belvédère 1002 - Tunis
MF : 910366A / A / M / 000
P/ AWT Audit & Conseil

Anis WAHABI

Expert-Comptable, Associé

Tunis, le 20 décembre 2021



Association ENDEAVOR TUNISIA

ETATS FINANCIERS

EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

Montants exprimés en Dinars Tunisiens

ASSOCIATION ENDEAVOR TUNISIA
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019
(Chiffres exprimés en dinars)

	NOTE	31/12/2019	31/12/2018
<u>ACTIFS</u>			
Liquidités et équivalents de liquidités	3.1	129 677	219 967
Placements et autres actifs financiers		-	-
Autres actifs courants		10 771	-
Créances et comptes rattachés		-	-
Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	-
Autres actifs non courants		-	-
Immobilisations financières		-	-
Immobilisations corporelles	3.2	3 126	1 904
Immobilisations incorporelles		-	-
Total des actifs		143 574	221 871
<u>PASSIFS ET ACTIFS NETS</u>			
Concours bancaires et autres passifs financiers			-
Autres passifs courants	3.4	49 953	36 379
Fournisseurs et comptes rattachés	3.5	12 922	4 800
Provisions		-	-
Apports reportés	3.6	-	-
Autres passifs non courants		-	-
Total des Passifs		62 875	41 179
<u>ACTIFS NETS</u>			
Dotations		-	-
Apports affectés à des immobilisations		3 126	1 904
Subventions d'investissement		-	-
Autres actifs nets		-	-
Réserves		-	-
Excédents ou déficits reportés		178 788	93 481
Excédents ou déficits de l'exercice		(101 215)	85 307
Total des Actifs Nets	3.7	80 699	180 692
Total des Passifs et Actifs Nets		143 574	221 871

ASSOCIATION ENDEAVOR TUNISIA

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES AU 31 DECEMBRE 2019

(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	NOTE	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS			
Cotisations des adhérents		1 050	-
Revenus des activités et manifestations		-	-
Subventions de fonctionnement	4.1	310 597	376 967
Apports non monétaires		-	-
Autres apports		-	-
Produits des placements		3 854	1 061
Quote part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		1 290	606
Autres gains		2	1
Total des produits		316 793	378 635
CHARGES			
Charges de personnels	4.2	369 887	258 871
Dotations aux amortissements et aux provisionnements		1 290	606
Autres charges courantes	4.3	46 811	33 842
Charges financières nettes		-	-
Autres pertes		20	9
Total des charges		418 008	293 328
EXCEDENT(DEFICIT) des produits sur les charges		(101 215)	85 307
Effet modification comptable			-
EXCEDENT(DEFICIT) des produits sur les charges		(101 215)	85 307

ASSOCIATION ENDEAVOR TUNISIA

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	NOTE	31/12/2019	31/12/2018
<u>Flux de trésorerie liés aux activités courantes</u>			
Encaissement des cotisations des adhérents		1 050	-
Encaissement des revenus des activités et des manifestations		-	-
Encaissement des subventions de fonctionnement		313 109	379 047
Encaissements d'autres revenus et apports		3 854	1 061
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs		(36 940)	(28 505)
Décaissements des rémunérations versées au personnel		(212 842)	(138 346)
Autres décaissements des activités courantes		(156 009)	(190 796)
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités courantes</i>		(87 778)	22 461
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décaissement sur acquisition immobilisations		(2 513)	(2 080)
Encaissement sur cession immobilisations		-	-
Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		-	-
Encaissement sur cession d'immobilisations financières		-	-
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>		(2 513)	(2 080)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissement des dotations		-	-
Encaissement des subventions d'investissement		-	-
Encaissement apports affectés à immobilisations		-	-
Encaissement provenant des emprunts		-	-
Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêts)		-	-
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</i>		-	-
Variation de trésorerie		(90 291)	20 381
Trésorerie au début de l'exercice		219 967	199 586
Trésorerie à la clôture de l'exercice		129 677	219 967

NOTES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019 Montants exprimés en Dinars Tunisiens

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'Association « ENDEAVOR TUNISIA » est une association à but non lucratif créée en 2017 et régie par le décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011 portant l'organisation des associations.

L'association a pour objet de :

- La mobilisation et l'animation du réseau dans un esprit d'échange de collaboration et participation ;
- L'organisation de conférences, séminaires réunions de travail, manifestations ou toutes initiatives pouvant servir au développement de l'entreprenariat et l'esprit d'entreprise et aider à la réalisation des objectifs de l'association ;
- L'identification des entrepreneurs afin de sélectionner les candidats avec les entreprises à fort potentiel de croissance, les plus innovants et les plus prometteurs pour devenir des futurs leaders ;
- Le développement d'un réseau local d'entrepreneurs à fort potentiel afin d'échanger les expériences et les meilleures pratiques.
- Tout autre moyen non prévu par les présents statuts, mais de nature à favoriser les buts de l'Association, à condition qu'ils aient été préalablement approuvés par le comité directeur.

Le comité directeur est constitué des membres suivants :

- Mr. Ismail MABROUK: Président
- Mr. Mohamed Elyes BEN RAYANA: Vice-Président
- Mr. Sami BEN ROMDHANE : Secrétaire Général
- Mme Rym BAOUENDI : Trésorier
- Mr. Mehdi TAMARZISTE : Membre
- Mr. Mehdi HOUAS : Membre
- Mr. Sofiène HAJ TAIEB: Membre

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Système Comptable des Entreprises, par application des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables de base telles que définies par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Cadre Conceptuel Comptable et notamment la norme comptable n°45 relatives aux Associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif.

Les états financiers ont été établis par référence aux hypothèses sous-jacentes et aux conventions comptables de base suivantes :

- Hypothèse de continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de la réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de permanence des méthodes ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers de l'exercice 2017 couvrent la période allant du 15 mars 2017 jusqu'au 31 décembre de la même année.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs adoptés pour l'élaboration des états financiers de l'association de l'office de l'élevage et des pâturages sont les suivants :

POSTES D'ACTIFS :

2.1 Liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités comprennent les fonds disponibles et les dépôts à vue qui proviennent notamment des apports reçus et des revenus réalisés par l'association. Les équivalents de liquidités sont des placements à court terme, très liquides et facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

2.2 Placements et autres actifs financiers :

Ce poste comprend les placements à court terme qui n'ont pas été classés parmi les liquidités et équivalents de liquidités, acquis par l'association comme emploi de ses ressources ou reçus à titre d'apport.

2.3 Autres actifs courants :

Ce poste comprend les créances autres que celles provenant de la réalisation de l'activité courante telles que les créances sur le personnel et sur la cession des immobilisations.

2.4 Créances et comptes rattachés :

Ce poste comprend les créances provenant des cotisations, des apports à recevoir et des créances sur certains événements ou manifestations réalisés par l'organisme. Les apports à recevoir portent sur les apports dont la juste valeur peut être estimée d'une façon fiable et la réception est raisonnablement assurée, mais qui ne sont pas encore encaissés (liquidités) ou réceptionnés (apports en nature) par l'association.

2.5 Stocks de fournitures et autres approvisionnements :

Ce poste comprend les éléments d'actifs consommés dans le cadre des activités courantes, acquis ou faisant l'objet d'apports.

2.6 Autres actifs non courants :

Ce poste comprend les actifs non courants ne pouvant pas être classés parmi les actifs immobilisés.

2.7 Immobilisations corporelles :

Il s'agit des immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports en nature liées aux activités d'investissement ainsi que celles acquises par l'association. Ce poste comprend les immobilisations appartenant à l'association et les immobilisations à statut juridique particulier qu'il contrôle (Biens en Leasing).

L'amortissement est pratiqué linéairement selon les durées suivantes :

Mobiliers de bureaux	10 ans
Matériels informatiques	3 ans

POSTES DE PASSIFS et D'ACTIFS NETS :

Le contenu des postes et sous postes présentés dans les passifs et actifs nets de l'état de la situation financière des associations est défini comme suit :

PASSIFS :**2.8 Concours bancaires et autres passifs financiers :**

Ce poste comprend les découverts bancaires accordés à l'association ainsi que les échéances à moins d'un an sur les passifs non courants et les emprunts contractés pour financer l'activité courante.

2.9 Autres passifs courants :

Ce poste comprend les dettes autres que celles envers les fournisseurs. C'est le cas notamment des dettes envers le personnel, les dettes fiscales et sociales ainsi que les comptes d'attente et les comptes de régularisation des produits et charges.

2.10 Fournisseurs et comptes rattachés :

Ce poste comprend les dettes fournisseurs et les dettes rattachées relatives à l'acquisition, à crédit, de biens ou services.

2.11 Provisions :

Ce poste comprend toutes les provisions destinées à couvrir les risques et charges identifiés découlant des obligations inhérentes à l'activité de l'OSBL.

2.12 Apports reportés :

Ce poste comprend les apports grevés d'affectations d'origine externe, qui sont affectés, conformément à l'engagement pris à leur égard, aux charges d'exercices futurs (Produits différés).

2.13 Autres passifs non courants :

Ce poste comprend les éléments de passifs à long terme qui ne sont pas classés dans les autres postes de passifs.

ACTIFS NETS :**2.14 Dotations :**

Ce poste comprend les apports affectés que l'association est tenue de maintenir en permanence, en vertu d'une affectation d'origine externe. Lorsque ces fonds sont placés, le produit des placements est soit constaté dans ce poste soit constaté en résultat conformément à la volonté du donateur.

2.15 Apports affectés à des immobilisations :

Ce poste comprend les apports sans droit de reprise effectués par les adhérents ou tout autre pourvoyeur de fonds autres que le pouvoir public et finançant les actifs non courants : Immobilisations corporelles et incorporelles qu'elles soit amortissables ou non amortissables.

2.16 Subventions d'investissement :

Ce poste comprend les subventions d'investissement finançant les biens amortissables et non amortissables. Ces subventions constituent une des formes d'aides publiques générant un transfert de ressources vers l'association et destinées à lui permettre d'acheter, de construire, de créer ou de se rendre acquéreur, par tout autre moyen, d'actifs immobilisés. Elles doivent être traitées conformément aux dispositions de la NCT 12 relative aux subventions publiques.

2.17 Autres actifs nets :

Ce poste comprend les apports, autres que les dotations, les apports des adhérents et les subventions d'investissement.

2.18 Excédents et déficits reportés :

Ce poste comprend les excédents ou déficits des exercices antérieurs ou une partie de ces excédents ou déficits, dont l'affectation a été renvoyée par l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice ou des exercices précédents ainsi que les excédents ou déficits des exercices antérieurs en attente d'affectation.

2.19 Excédent ou Déficit de l'exercice :

Ce poste exprime la performance de l'association. Il est constitué par la différence entre les comptes de produits et les comptes de charges de l'exercice.

POSTES DE PRODUITS :**2.20 Cotisations des adhérents :**

Il s'agit de toutes les sommes versées par les adhérents de l'association à titre de cotisations au cours de l'exercice.

Le droit de cotisation annuel est fixé à 80 dinars.

2.21 Revenus des activités et manifestations :

Ce poste comprend, notamment les recettes réalisées par l'association à partir :

- Des droits d'inscription ou de participation ou de sponsoring des manifestations, colloques, séminaires ou autres événements organisés par l'association. Ces recettes peuvent être présentées nettes des charges s'y rattachant.
- De la vente de biens (marchandises, objets...) et de services (études...).

2.22 Subventions de fonctionnement :

Il s'agit de toutes les sommes reçues en numéraire et représentant une aide publique à l'association destinées à financer ses activités courantes.

2.23 Apports non monétaires :

Ce poste comprend, notamment les contributions en nature (biens et prestations de services) destinées à être consommées au cours de l'activité courante et dont la valeur est déterminée de façon fiable.

2.24 Autres apports :

Ce poste comprend, notamment les apports affectés à des charges de l'exercice et les sommes versées par les adhérents et qui dépassent le montant légal ou statutaire de la cotisation ainsi que les apports qui ne sont liés à aucune charge et qui ne répondent pas à la définition d'un apport affecté ou d'une dotation.

2.25 Produits des placements :

Ce poste comprend les produits des placements sous forme, notamment, d'intérêts et de dividendes.

POSTES DE CHARGES :**2.26 Achats consommés de fournitures et autres approvisionnements :**

Ce poste comprend les achats nets de la variation des stocks des articles et produits acquis et entrant dans le cadre des activités courantes de l'association.

2.27 Charges de personnel :

Ce poste comprend les frais de personnel, dont les salaires et traitements, les charges sociales et les impôts et taxes liés aux frais du personnel.

2.28 Autres charges courantes :

Ce poste comprend toutes les autres charges encourues par l'OSBL pour la réalisation de son activité courante, telles que les services extérieurs et les impôts et taxes.

3. NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE**3.1 Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Banque BIAT	129 677	219 967
Total	129 677	219 967

3.2 Immobilisations corporelles :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Equipements du bureaux	869	430
Matériels informatiques	4 153	2 080
Valeur brute	5 022	2 510
Amortissements	(1 896)	(606)
Valeur nette	3 126	1 904

(i) Voir annexe 1 : Tableau de variation des immobilisations et des amortissements.

3.4 Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Receveur de finance	29 368	11 073
CNSS	16 947	14 465
Personnel rémunérations dues	3 480	9 769
Autres compte débiteurs créditeurs divers	158	1 072
Total	49 953	36 379

3.5 Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Fournisseurs Facture non parvenues	7 150	4 800
Fournisseurs divers	5 772	-
Total	12 922	4 800-

3.7 Actifs nets

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	01/01/2019	Subvention	Résorption subvention	Résultat	31/12/2019
Apports affectés à des immobilisations	1 904	2 512	(1 290)	-	3 126
Autres Actifs nets	-		-	-	-
Excédents ou déficits reportés	-	-	-	-	-
Total Actifs nets avant résultat de l'exercice	1 904	2 512	(1 290)	-	3 126
Excédent ou déficit de l'exercice 2017	93 481	-	-	-	93 481
Excédent ou déficit de l'exercice 2018	85 307	-	-		85 307
Excédent ou déficit de l'exercice 2019				(101 215)	(101 215)
Total des actifs nets	180 692	2 512	(1 290)	(101 215)	80 699

4. NOTES SUR L'ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES**4.1 Cotisations**

Le solde de cette rubrique s'élève à 310 597 dinars au 31/12/2019 contre 376 967 dinars au 31/12/2018.

4.2 Charges de personnel

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Salaires	316 224	221 267
Cotisation de sécurité sociale	53 663	37 604
Total	369 887	258 871

4.3 Autres charges courantes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Missions et réceptions	24 908	22 701
Fournitures de bureau et achats consommés	9 527	1 440
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	7 774	4 146
FOPROLOS	3 162	2 213
Foires et expositions	1 260	2 975
Frais et commissions bancaires	172	187
Divers	7	180
Total	46 810	33 842